

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 151 (2006)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La "Blutschuldthese" : à travers Mahomet vers une Troisième Guerre mondiale?  
**Autor:** Meier, Niklaus  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346568>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La « Blutschuldthese »

## A travers Mahomet vers une Troisième Guerre mondiale?

L'influence de la presse est énorme: dans le domaine de la sécurité internationale, elle joue aujourd'hui un rôle-clé dont l'importance peut sembler effrayante. Ainsi l'instrumentalisation des douze caricatures de Mahomet, tristement célèbres, a pu bouleverser l'ordre public dans les pays musulmans. La donne stratégique et militaire a changé. Pour le monde musulman, l'Europe paraît désormais liée aux États-Unis dans une alliance contre l'Islam. La liberté de la presse a aussi changé: pour certains, elle ne doit plus exister. Le scénario de la Seconde Guerre mondiale semble se reproduire, avec une application de la « Blutschuldthese »<sup>1</sup>.

■ Sgt Niklaus Meier<sup>2</sup>

### L'appel à l'autocensure

La politique internationale agit sur la presse par des influences internes et externes. Il y a tout d'abord les appels au calme et à la tolérance, lancés par les chefs d'États dont sont issues les « provocations »: le *conseil amical* aux directeurs de journaux de s'abstenir de jeter de l'huile sur le feu par le ministère des Affaires étrangères au Japon; une condamnation par le président français Jacques Chirac de « toutes les pro-

vocations susceptibles d'attiser dangereusement les passions »; des interventions par la justice et les autorités au Yémen et en Jordanie, où les caricatures avaient également été reproduites<sup>3</sup>.

Ces réactions ne sont pas sans rappeler certains événements en Suisse liés à la Seconde Guerre mondiale. Dans les années précédant la guerre, le Conseil fédéral appela les journaux à la retenue dans les critiques des États étrangers et, en 1934, il s'arrogea le pouvoir de prendre des sanctions contre les journaux dont la sévérité à l'égard des régimes étrangers risquait de compromettre les relations officielles<sup>4</sup>.

Alors que le principe de la liberté de la presse était officiellement reconnu, alors que la neutralité ne pouvait valoir que pour l'Etat, non pour les citoyens et la presse, le Gouvernement s'immisçait dans les relations privées pour restreindre la liberté de la presse, pour réprimer les ex-cès de langage et outrages aux croyances politiques étrangères!

Le 15 juin 1940, Roger Masson, chef du Service de renseignement suisse, confiait à Bernard Barbey qu'il s'indignait des « jappements de la presse suisse, [...] qu'il suffisait de donner de simples consignes et qu'il fallait agir maintenant<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Thèse de l'Allemagne nazie revenant à dire que la presse helvétique porterait toute la responsabilité de la guerre qui s'abattra sur une population suisse innocente, en raison de l'hostilité de la presse suisse à l'égard de l'Allemagne. Cf. à ce propos, Markus Heiniger: Dreizehn Gründe, warum die Schweiz im Zweiten Weltkrieg nicht erobert wurde. Zürich, Limmat-Verlag, 1989, p. 219.

<sup>2</sup> Etudiant en droit.

<sup>3</sup> Pour tous ces exemples: L'Express.fr du mercredi 8 février 2006, rubrique « A la Une », article « Caricatures: violences et appels au calme se multiplient », AP Reuters.

<sup>4</sup> Tschänni, Hans: „Die Presse...», Tages-Anzeiger Magazin, 10.4.1982, page 33.

<sup>5</sup> Avec de plus amples références: « Die Manipulation der schweizer Gesellschaft durch General Guisan, Gerichte, Regierung und Zensur 1933-1997 », Mag-i-no-ko! Chronologie de Michael Palomino, [http://www.geschichtenchronologie.ch/eu/ch/mag-i-no-ko.htm#\\_ftnref47](http://www.geschichtenchronologie.ch/eu/ch/mag-i-no-ko.htm#_ftnref47).

Par cette intervention dans le domaine de la presse, le Conseil fédéral s'épargnait le souci d'avoir à liquider d'innombrables incidents diplomatiques. On pourrait par conséquent se poser la question si les gouvernements européens n'auraient pas eu meilleur temps d'interdire aux journaux une telle «provocation»...

Dans les années 1930, la politique suisse s'était exposé à un danger énorme: celui de la responsabilité politique de sa presse. *Un gouvernement qui a le pouvoir de censure consent tacitement à l'opinion du journaliste qu'elle ne sanctionne pas.* Une simple expression d'opinion privée du journaliste peut ainsi revêtir un caractère international et être attribué à l'État, sujet de droit international, susceptible d'influencer la politique de sécurité internationale dans une mesure encore beaucoup plus large qu'un simple journaliste.

## La censure externe directe

D'un autre côté, l'influence politique sur la presse vient de l'étranger, exprimée par les menaces de ceux qui sont visés par les provocations: au Danemark, les douze auteurs des caricatures publiées par le journal *Jyllands-Posten* vivent désormais dans une quasi-clandestinité sous la protection de la police, après avoir reçu des menaces de mort. Les journalistes hésiteront désormais, avant d'aborder de façon critique le sujet de l'Islam!

Durant la période 1939-1945, une semblable influence externe a aussi lourdement hypothéqué la liberté des journaux suisses. 8 novembre 1939, à Munich: tentative d'attentat sur Adolph Hitler à la Hofbräu. La presse allemande prétendait que certaines ramifications du complot allaient jusqu'en Suisse. Le ton montait, devenait menaçant, les journaux allemands s'indignaient. On craignait une attaque allemande contre la Suisse, sous prétexte de collaboration à l'attentat. D'autres plans stratégiques ont heureusement fait écrire l'histoire différemment. Or ce qui avait précédé cet incident gravissime pour la sécurité suisse était une *critique ouverte par certains journaux suisses de la politique allemande*. La liberté relative de la presse suisse avait été détournée par la propagande allemande, afin de légitimer à terme une action contre la Suisse, qui en est restée, heureusement, à la propagande et à l'état de projet.

L'Allemagne était même allé jusqu'à exiger la mise à pied du directeur de l'Agence télégraphique suisse, en raison de la «partialité» des informations qu'il diffusait. Le conseiller de légation Schmidt menaçait d'envoyer les journalistes suisses dans «les steppes de la Russie ou même au-delà<sup>6</sup>», après l'occupation du territoire. Il semble que les services allemands aient même constitué un dossier contenant des preuves de l'hostilité de la presse suisse à l'égard de l'Allemagne et du national-so-

cialisme. La pression était exercée sur les journaux suisses afin qu'ils se conforment à l'idéologie hitlérienne. «Un beau jour, disait-on, le Führer, nanti de cette *Mappe* [contenant les preuves de l'hostilité suisse envers l'Allemagne], entrera dans une de ces colères que personne ne réussit à apaiser. Pour finir [...], il décidera inopinément de liquider la Suisse<sup>7</sup>.»

Sans vouloir comparer l'incomparable, des parallèles évidentes peuvent être tirées entre cet épisode et les violentes émeutes, les appels à la *Guerre sainte* contre l'Occident et contre les caricaturistes danois, lancés au début de 2006. Ces violences se sont produites après que des représentants musulmans danois ont présenté aux dignitaires musulmans en Egypte et en Syrie un dossier de presse contenant des preuves de *l'hostilité européenne envers l'Islam*<sup>8</sup>. Et le directeur de *France Soir*, journaliste français stigmatisé pour le contenu des informations qu'il publie a été limogé, suite à la pression énorme que représente l'indignation du monde musulman.

## La censure externe indirecte

A l'époque de la Seconde Guerre mondiale, la censure sur le comportement des personnes privées provenait également du camp allié. Les entreprises suisses qui faisaient du commerce avec l'Allemagne étaient inscrites sur des «listes noires» et

<sup>6</sup> Pierre Béguin: *Le Balcon sur l'Europe*. Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1951, p. 236.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 234.

<sup>8</sup> Voir à titre d'exemple un article qui résume cela: *LeTemps.ch*, article «Polémique sur le rôle des imams au Danemark», <http://www.letemps.ch/template/international.asp?page=4&article=173836> (lien du 12.02.06)

on les menaçait de conséquences à l'issue des hostilités<sup>9</sup>. Problème: une régression du commerce Suisse – Allemagne aurait été interprétée comme une violation par la Suisse de sa *neutralité économique*. De plus, la Suisse avait besoin de matières premières et, par conséquent, de la bonne volonté allemande. Un accord gouvernemental finit par intervenir entre la Suisse et les Alliés pour régler le commerce international des marchandises, ce qui permettait le maintien d'un commerce avec l'Allemagne.

Le boycottage des produits danois dans le monde musulman ne va-t-il pas dans une direction semblable? Les produits danois se trouvent sur une «liste noire» dans les pays de religion musulmane, les commerçants allant jusqu'à afficher des «garanties de produit non-danois». Cette attitude, apparemment tolérée, voire attisée par certains gouvernements, a déjà amené la Commission européenne à menacer de saisir l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un règlement international du différend pourrait s'avérer nécessaire...

Si les journaux aux Etats-Unis n'ont pas cédé à la tentation de manifester leur liberté d'opinion (discutable) par la reproduction des caricatures provocatrices, on peut l'attribuer à l'auto-censure ainsi qu'à la censure externe. La menace des islamistes est éminente aux Etats-Unis, il suffit de citer un triste 11 septembre. Il est probable que les journalistes ont eu une certaine réticence à réveiller une menace avérée qui dort...

<sup>9</sup> Pierre Béguin, *op. cit.*, p. 128.

### Die Schweiz und das neue Europa



«Insupportable cette odeur de W.-C. émanant du fromage... ou plutôt de la presse suisse!» (Bodensee Rundschau, 23 janvier 1941).

### La «cinquième colonne»

Pendant la Seconde Guerre mondiale, on avait une grande peur d'actions ennemies sur territoire suisse, menées par des

collaborateurs étrangers mais aussi suisses. Très vite, la propagande allemande employa la guerre psychologique, pour créer une situation de crainte générale. Il fallait que la menace et la peur de l'ennemi fussent omniprésentes. La «cinquième

colonne<sup>10</sup>» devait déstabiliser, saboter, préparer le terrain.

La menace fut telle qu'en novembre 1940, le Conseil fédéral décida de dissoudre les partis d'inspiration national-socialiste et communiste. En 1936, il avait déjà institué la police politique fédérale, qui reçut, le 5 décembre 1938, par un arrêté du Conseil fédéral la tâche de protéger la démocratie et de mettre à l'abri d'un coup d'Etat les institutions constitutionnelles. La Police fédérale allait sanctionner ceux dont les opinions étaient incompatibles avec une certaine orthodoxie démocratique. Imposées par les faits, ces mesures allaient en réalité combattre le totalitarisme avec les moyens et méthodes même qui le caractérisent.

La situation de sécurité actuelle, avec des prétendus terroristes islamistes en Europe et aux États-Unis qui seraient con-

tinuellement en train de préparer des attentats, rappelle en quelque sorte cette situation de la Seconde Guerre mondiale: on parle de l'abandon de certaines libertés individuelles, afin de gagner en sécurité collective, donc de surveillance téléphonique, d'arrestations sans preuve ni accusation immédiate, etc. Combattre le terrorisme par les moyens qui le caractérisent!

Les parallèles entre l'actualité et la Seconde Guerre mondiale sont stupéfiants: le président Bush, mais aussi Oussama Ben Laden mettent en garde, menacent continuellement qu'en tout lieu, à tout moment, une action des terroristes islamistes pourrait avoir lieu. Les deux utilisent la propagande pour justifier leurs mesures, pour créer une situation de crainte générale. On pourrait aussi citer l'interdiction d'Al-Quaïda en Suisse en 2001.

## **Interdiction de comparaison entre la Seconde Guerre mondiale et la situation actuelle!**

Rien ne saurait être comparé aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale! Le contexte ou le contenu des exemples cités ne doivent pas faire penser le contraire. La situation actuelle semble cependant de plus en plus prendre les contours d'une *Troisième Guerre mondiale*, asymétrique cette fois, ce qui établirait un lien entre les événements à partir du 11 septembre jusqu'aux violentes émeutes, à la suite des caricatures *irrespectueuses* du journal danois.

La guerre, ce phénomène vieux comme l'humanité, provoque toujours des manifestations semblables...

N. M.

<sup>10</sup> Terme historique pour désigner la collaboration clandestine. Pour l'illustration générale de la «cinquième colonne», voir <http://www.yrub.com/histoire/5colonne.htm>.